CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

Etaient présents :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents représentés :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Michèle DELOMEL

Président de séance : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 38

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA 3e ÉDITION DU FESTIVAL JOINVILLE ARTS ET SCÈNES

PREAMBULE - Madame Chantal ALLAIN, 4ème Adjointe au maire déléguée "culture, promotion des actions de sensibilisation au handicap et accessibilité"

Mes chers collègues,

Depuis deux ans, le Festival Joinville Arts et Scènes met en valeur la création et les artistes Joinvillais sur un moment dédié de la saison culturelle. En 2026, le festival a réuni 815 visiteurs sur l'exposition et 565 spectateurs avec une belle montée en puissance de la partie Scènes qui proposait 3 concerts, 3 pièces de théâtre, un spectacle musique et danse et deux séances de projection cinéma.

L'objectif de la municipalité est de continuer à inscrire le festival dans la durée et d'en faire un rendez-vous régulier de la vie culturelle joinvillaise, à la fois pour les artistes du territoire et pour le public.

261014_38

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

L'édition 2027 comprendra :

- Un salon des artistes, en salle des fêtes, du 18 au 27 mars 2027 ;
- La diffusion de spectacles, concerts et films, en Scène Prévert, du 19 au 27 mars 2027.

La sélection des participants se fera sur la base d'un appel à projets lancé en novembre 2026. Deux commissions de sélection (arts plastiques et visuels / arts vivants) se réuniront en début d'année 2027 afin de retenir les participants selon des critères de qualité artistique, d'implication locale et de diversité des formes proposées.

Le festival sera ponctué de temps de rencontre et de médiation : vernissage, visites guidées scolaires et tout public, ateliers, ainsi qu'une soirée d'ouverture festive en Scène Prévert.

Le règlement présenté précise les conditions d'accueil, administratives, financières et techniques applicables aux artistes et compagnies participantes.

Madame la conseillère municipale Agnès ASTEGIANI propose plusieurs amendements :

- Remplacer, à l'article 3, « *un cadre de la commune volontaire* ; » par « *un agent de la commune volontaire, sans condition de catégorie hiérarchique, désigné par tirage au sort après un appel à volontaires adressé à l'ensemble des agents* ; »
- Ajouter, à l'article 3, les dispositions suivantes : « *Un conseiller municipal n'appartenant pas à la majorité municipale, désigné par le conseil municipal* ;
- Après les listes de composition des deux commissions, insérer à l'article 3 : « *L'artiste professionnel joinvillais participant à la commission "côté Scène" est désigné par tirage au sort parmi les volontaires répondant à un appel public précisant les conditions de participation. Il ne peut être candidat au festival, ni membre d'une association ou d'un collectif présentant un projet à cette commission.*
  Tout membre d'une commission ayant un intérêt personnel ou un lien direct avec une candidature en informe la commission et ne participe ni à son examen ni à sa sélection.
  La composition des commissions et les modalités de désignation de leurs membres sont publiées sur le site internet de la commune avant l'examen des candidatures. » ;
- Ajouter, à l'article 3, les dispositions suivantes : « *Dans la constitution de la sélection d'ensemble, les commissions prennent également en compte la diversité des profils et des parcours artistiques, notamment des âges, et recherchent une représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les artistes présentés, en visant la parité au regard des candidatures reçues.* » ;
- Remplacer les trois premières lignes de la liste des tarifs « côté Scène », à l'article 4, par : « *10 € en tarif plein ;*
  5 € en tarif réduit pour :
  - *Les personnes de moins de 20 ans ;*
  - *Les étudiants ;*
  - *Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail ;*
  - *Les bénéficiaires du RSA ou d'autres minima sociaux ;*
  - *Les personnes appartenant à un foyer fiscal non imposable à l'impôt sur le revenus.*

  Pass trois spectacles : 24 € en tarif plein et 12 € pour les bénéficiaires du tarif réduit. »
- Ajouter, après la liste des tarifs, les dispositions suivantes : « *Le tarif réduit est accordé sur présentation d'un justificatif en cours de validité ou du dernier avis d'impôt faisant apparaître un montant d'impôt sur le revenu nul. Pour les personnes rattachées à un foyer fiscal, le justificatif de ce foyer est pris en compte. Les justificatifs sont vérifiés sans être conservés.* ».

Ces amendements ont respectivement fait l'objet d'un vote du conseil municipal et ont été rejetés.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver le règlement intérieur de la 3e édition du festival *Joinville Arts et Scènes*, annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Principaux documents de référence	Règlement intérieur de la 3e édition du festival *Joinville Arts et Scènes*.

A reçu un avis favorable en commission culture, sports et animation de la ville du 5 octobre 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	33	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville), Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont)
Abstention	2	Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

Article 1er : Approuve le règlement intérieur de la 3e édition du festival *Joinville Arts et Scènes.*

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer les conventions de prêt et les contrats de co-réalisation avec les artistes dont les projets auront été sélectionnés, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL





Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 20 OCT. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2026 À Joinville-le-Pont, le

261014_38

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)